BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL
VERS UN PEE OU VERS UN PERECO

Valant pour certificat d'éligibilité

Vous avez changé d'employeur ou vous souhaitez regrouper votre épargne d'entreprise dans l'un de vos nouveaux dispositifs gérés par BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises (BNP Paribas E&RE), **utilisez ce bulletin pour demander un transfert individuel de votre épargne.**

Votre demande complète comprenant ce bulletin et les justificatifs (cf. page 2) est à adresser par courrier à :

BNP Paribas Épargne Retraite Entreprises
TSA 80 007 - 93 736 BOBIGNY CEDEX 09.

Si l'épargne à transférer est issue d'un dispositif non géré par BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises, **une fois que vous aurez complété ce bulletin et renvoyé auprès de nos services,** nous nous occuperons des formalités auprès du gestionnaire du/des dispositif(s).

BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR CE BULLETIN ?

Contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre espace privé Mon Epargne Entreprise

*** LES CHAMPS MARQUÉS D'UN ASTÉRISQUE (*) SONT OBLIGATOIRES, S'ILS NE SONT PAS RENSEIGNÉS, VOTRE DEMANDE SERA REJETÉE.**

VOTRE IDENTIFICATION CHEZ BNP PARIBAS ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Nom de votre entreprise * : _____

Nom * : _____

Prénom* : _____

Identifiant (adresse mail choisie pour se connecter à «Mon Épargne Entreprise») * : _____

ou n° identifiant (13 premiers chiffres du numéro de Sécurité sociale)* : _____

Né(e) le (JJ/MM/AAAA) * : |_|_|_|_|_|_|_|_| À * : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Pays : _____

E-mail (personnel ou professionnel) * : _____

Téléphone portable[1] * : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU/DES DISPOSITIFS À TRANSFÉRER ET DU GESTIONNAIRE

Bulletin valable pour le transfert de deux dispositifs (au maximum) détenus chez un même gestionnaire. Si plus de deux dispositifs à transférer ou plus d'un gestionnaire, adresser un autre bulletin.

Numéro Contrat ou Adhésion : _____

Type de dispositif 1 : sélectionnez le dispositif d'épargne à transférer* _____

Nom de l'entreprise (hors dispositif individuel)*: _____

Numéro Contrat ou Adhésion : _____

Type de dispositif 2 : sélectionnez le dispositif d'épargne à transférer* _____

Nom de l'entreprise (hors dispositif individuel)*: _____

Merci de choisir le gestionnaire de votre ou vos dispositif(s) à transférer * :

☐ BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises

ou

☐ Nom du gestionnaire * : _____

Adresse du gestionnaire * : _____

_____

E-mail de contact * : _____

Besoin d'aide ?

Renseignez-vous auprès du gestionnaire pour connaître vos références ou sur le dernier relevé de compte du dispositif à transférer.

[1] Le titulaire ne peut pas faire l'objet de démarchage téléphonique sans son consentement. Toutefois, il peut être appelé par les professionnels avec lesquels il a un contrat en cours, à condition que cette sollicitation soit en rapport avec l'objet du contrat.

Studio BNP Paribas E&RE - 02-26-010 Bulletin transfert individuel vers PEE ou PERECO_Standard - Février 2026

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL
VERS UN PEE OU VERS UN PERECO

Valant pour certificat d'éligibilité

INVESTISSEMENT AUTOMATIQUE DE L'ÉPARGNE TRANSFÉRÉE

- **DE VOTRE PEE/PEI** VERS VOTRE **PEE/PEI ACTUEL**

  L'épargne transférée sera investie sur le **support par défaut du PEE** prévu dans l'accord de votre entreprise.

- **DE VOTRE DISPOSITIF D'ÉPARGNE RETRAITE[1]** VERS VOTRE **PERECO ACTUEL**

  L'épargne transférée sera investie en **gestion pilotée à horizon ou à défaut dans le profil de risque défini** par le PERECO.

  Merci de renseigner votre âge prévisionnel de départ à la retraite :

  ☐ ans (à défaut, l'âge légal de départ à la retraite sera pris en compte)

  Pour en savoir plus sur les possibilités de transfert entre dispositifs, consultez le tableau page 3.

Retrouvez le Document d'informations clés du/des supports de placement sur le(s)quel(s) votre épargne sera transférée depuis votre espace privé Mon Épargne Entreprise.

IMPORTANT : une fois le transfert effectué, vous aurez la possibilité de modifier l'investissement en arbitrant l'épargne transférée vers un ou plusieurs autres supports de placement de votre dispositif.

[1] Plan d'Épargne Retraite PER issu de la loi PACTE et anciens plans d'épargne retraite

ENVOI DE VOTRE DEMANDE COMPLÈTE À :

BNP PARIBAS ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES
TSA 80 007 - 93 736 BOBIGNY CEDEX 09

Votre demande doit contenir :

- ce bulletin **dûment complété (pages 1 et 2), daté et signé**, avec toutes ses pages
- la **copie d'un relevé de compte ou d'information annuelle** (document récapitulant l'épargne détenue dans le(s) dispositif(s) de votre actuel gestionnaire)
- et la **copie de votre justificatif d'identité recto/verso**.

ATTENTION
Toute demande incomplète ou erronée sera rejetée.

DÉLAI DE TRAITEMENT ET SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE TRANSFERT

BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises transmettra votre demande au gestionnaire du dispositif dont vous demandez le transfert.
Le délai de réalisation de cette opération est fonction du gestionnaire du dispositif à transférer ; il peut prendre entre deux et quatre mois. Il est fonction du plan d'épargne transféré.

Une fois votre transfert effectué, vous retrouverez l'historique de votre opération sur votre espace privé.
En l'absence d'information ou de transmission des éléments nécessaires de la part du Gestionnaire du dispositif cible, dans un délai de 60 jours après la transmission de votre demande de transfert, BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises ne pourra pas traiter votre demande et sera contraint de procéder à l'annulation de celle-ci. Vous devrez reformuler votre demande via un nouveau bulletin.

Fait à _____ ,

le (JJ/MM/AAAA) |_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature obligatoire

Les données recueillies/présentes dans ce document sont nécessaires à la gestion de votre dispositif d'épargne d'entreprise ou de retraite et sont conservées pendant la durée nécessaire à sa gestion et au respect de nos obligations légales. Pour toutes informations complémentaires et en particulier sur l'exercice de vos droits, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-après ou à vous rendre à l'adresse : **https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/epargnants/Pages/Contact.aspx**

ENVOYER LES 4 PAGES DU BULLETIN ET VOS JUSTIFICATIFS À : BNP PARIBAS E&RE - TSA 80 007 - 93 736 BOBIGNY CEDEX 09

Studio BNP Paribas E&RE - 02-26-010 Bulletin transfert individuel vers PEE ou PERECO_Standard - Février 2026

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL
VERS UN PEE OU VERS UN PERECO

Valant pour certificat d'éligibilité

INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSFERT

Le transfert porte sur la totalité de l'épargne détenue sur le dispositif d'épargne concerné.

ÉPARGNE À TRANSFÉRER DE VOTRE DISPOSITIF	VERS LE PLAN CIBLE

PEE

MODALITÉ

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le dispositif à transférer.

▶ Plan d'Épargne Entreprise **(PEE)**

Plan d'Épargne Retraite issu de la loi PACTE (PERECO, PERO, PERU ou PERIN)

MODALITÉ(S)

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le dispositif à transférer.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur le Plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) n'est transférable que lorsque vous n'êtes plus tenu d'y adhérer (c'est-à-dire lorsque l'affilié a quitté l'entreprise, qu'il n'appartient plus à la catégorie affiliée).

Anciens plans d'épargne retraite (non PER) existants avant le 1er octobre 2019

Plan d'épargne retraite populaire (Perp), contrat Madelin, Préfon, complément de retraite mutualiste (Corem), complémentaire retraite des hospitaliers (CRH), contrat article 83 (ou PER Entreprises), PERCO.

MODALITÉ(S) dans le cas d'un PERCO

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le dispositif à transférer.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) n'est transférable que dans la limite d'un transfert tous les 3 ans.

MODALITÉ(S) dans le cas d'un contrat article 83 (ou PER entreprises)

- Le transfert est possible à tout moment lorsque vous avez quitté l'entreprise ayant mis en place le dispositif à transférer.
- Si vous êtes encore dans l'entreprise, l'épargne détenue sur un contrat article 83 (ou PER entreprise) n'est transférable que lorsque vous n'êtes plus tenu d'y adhérer (c'est-à-dire lorsque l'affilié a quitté l'entreprise, qu'il n'appartient plus à la catégorie affiliée ou lorsque le contrat « Article 83 » est résilié).

▶ Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif **(PERECO)**

Studio BNP Paribas E&RE - 02-26-010 Bulletin transfert individuel vers PEE ou PERECO_Standard - Février 2026

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

BULLETIN DE TRANSFERT INDIVIDUEL
VERS UN PEE OU VERS UN PERECO

INFORMATIONS **À COMPLETER ET À TRANSMETTRE PAR LE GESTIONNAIRE DU/DES DISPOSITIF(S)** DONT L'ÉPARGNE EST À TRANSFÉRER À BNP PARIBAS E&RE

MONTANT D'ÉPARGNE À TRANSFÉRER
(CORRESPONDANT AU MONTANT DU VIREMENT À RECEVOIR PAR BNP PARIBAS ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES)

- **PEE/PEG/PEI :** ____ €
- **PERCO/PERCO-I/PERCOG :** ____ €
- **PER Entreprises (article 83)** : ____ €
- **PER (PERECO / PERECOI / PERCOL / PER Obligatoire / PER Unique / PER individuel)** : ____ €

	Montant brut hors plus-values	Plus-values générées jusqu'à la date du transfert (montant net de frais de transfert)	Total
Versements volontaires déductibles			
Versements volontaires non déductibles			
Sommes issues de l'épargne salariale hors épargne issue d'un PERCO			
Sommes issues d'un éventuel transfert de PERCO			
Sommes issues de transfert de versements obligatoires			
Total			

DATES

Date de virement : ____ (JOUR) / ____ (MOIS) / ____ (ANNÉE)

Date d'effet du dispositif transféré : ____ (JOUR) / ____ (MOIS) / ____ (ANNÉE)

Date d'adhésion au contrat (date d'éligibilité du titulaire du dispositif) : ____ (JOUR) / ____ (MOIS) / ____ (ANNÉE)

RÉFÉRENCES DE BNP PARIBAS E&RE (GESTIONNAIRE DU DISPOSITIF CIBLE)

Nom et adresse du teneur de comptes :
BNP Paribas E&RE - TSA 80007 - 93736 BOBIGNY Cedex 09

RIB du teneur de comptes :
BIC : BNPAFRPPPBQ - IBAN : FR76 3000 4021 1800 0405 8066 492

IMPORTANT Le libellé du virement doit impérativement indiquer l'identifiant BNPPE&RE, ou à défaut le **numéro INSEE de l'épargnant concerné.**

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES EST UN MÉTIER DE BNP PARIBAS SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 203 201 214 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449 www.bnpparibas.com
N°ADEME : FR200182_01XHWE